

DEPARTEMENT  
DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE : Narbonne



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2026-10 PM

COMMUNE de Saint Nazaire d'Aude

### **Arrêté municipal**

#### **FERMETURE DU STADE MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3,

**VU** les rencontres de football prévue le week-end du 24 et 25 janvier 2026,

**VU** l'état de la pelouse du stade municipal suite aux dernières pluies diluviennes ces derniers jours et pour les jours à venir,

**VU** les travaux de réfection de la pelouse entrepris dernièrement,

**OBJET :**  
Fermeture stade  
municipal

**CONSIDERANT** le risque de dégradation de la pelouse et le risque de blessures pour les joueurs,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures nécessaires afin de prévenir tous les risques d'accident.

#### **ARRETE**

**Article 1° :** Le stade municipal de Saint Nazaire sera fermé **du jeudi 22 janvier 2026 à 14 heures au mercredi 28 janvier 2026** inclus.

**Article 2° :** Toutes les rencontres et entrainements de football ainsi que toutes autres activités sportives qui devaient se dérouler durant cette période sont donc interdits.

**Article 3° :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4° :** Ampliation du présent arrêté sera adressé au District de l'Aude de Football ainsi qu'au Football Club Saint Nazairois et au club de l'Olympique Corbières Sud Minervois.

**Article 5° :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Ginestas et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Nazaire d'Aude, le 22 janvier 2026

Le Maire,

Joel Hernandez.

